



Passage intérim en cdi

Par Lola456

Bonjour,

Je suis intérimaire au sein d'une entreprise. D'un autre côté j'ai passé des entretiens, dont une entreprise à retenue m'a candidature. Il souhaite m'embaucher à partir du 1er mars. Le problème étant que je viens de finir une mission d'intérim vendredi dernier, mais que je n'ai pas encore prévenu m'a responsable (car je dois choisir entre 2 cdi, je donne ma réponse lundi). Ma responsable a donc renouveler mon contrat jusqu'au 7 mars. Ce qui me fait un contrat de 3 semaines. En me renseignant j'ai vu que la durée de préavis était de 1 jours par semaine travaillé. Cela me ferait donc un préavis de 3 jours ? Pour finir, je me demande si je dois accepter cette nouvelle mission pour ne pas mettre dans l'embarras l'entreprise ou je suis actuellement et pour pouvoir aussi lui annoncer mon départ et pour autant est ce que j'aurai mes IFM dans ce cas ? Merci pour vos retours

Par ESP

Bonjour

Même si vous aviez le choix entre 2 CDI, vous auriez dû prévenir je pense.

Voyez avec votre sté d'intérim, mais la meilleure solution serait de faire démarrer votre CDI à la fin du contrat d'intérim.